

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Au service des familles



1 2025, CHIFFRES CLÉS ET TEMPS FORTS



04

2 ENFANTS, JEUNES ET PARENTS



16

3 LOGEMENT ET CADRE DE VIE



22

4 AUTONOMIE ET AIDE À L'INSERTION SOCIALE



26

5 PARTENAIRES ET TERRITOIRES



32

6 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



36

Edito

En 2025, la Caf du Bas-Rhin a poursuivi ses démarches de développement d'actions nouvelles tout en améliorant encore ses résultats sur l'ensemble des missions qui constituent le socle du service qu'elle rend aux familles et aux bénéficiaires bas-rhinois.

Au titre des nouveautés et des innovations, il faut citer en tout premier lieu les évolutions législatives et techniques importantes qui se sont concrétisées au cours de l'année passée :

- La réforme du Complément Mode de Garde versé par la Caf aux familles qui ont recours à une assistante maternelle ; il s'agit de tenir davantage compte des revenus pour apporter une aide mieux adaptée aux capacités financières et pour réduire substantiellement le reste à charge pour les familles les plus modestes ;

- La nouvelle étape dans la mise en place de la Solidarité à la Source pour simplifier les démarches des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité grâce au pré-remplissage des déclarations trimestrielles de revenus. Il faut souligner que cette transformation a aussi grandement contribué à une bien meilleure fiabilité des données déclarées et donc à une amélioration générale du calcul des prestations soumises à condition de ressources.

Localement, nous avons par ailleurs développé des actions nouvelles par exemple en direction des familles monoparentales et des familles et bénéficiaires affectés par le handicap. Nous avons également renforcé notre action en faveur du départ en vacances pour les familles.

Dans nos différentes missions nous avons continué de resserrer les liens partenariaux qui nous unissent aux opérateurs et collectivités qui bénéficient de l'intervention de la Caf. Qu'il s'agisse des Relais Petite Enfance, des Chargés de coopération des collectivités dont le poste est cofinancé par la Caf ou des acteurs de l'animation de la vie sociale, nous avons multiplié échanges et mises en réseau pour avancer sur l'ensemble de nos objectifs communs autour de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Dans le même temps, les résultats obtenus dans le service rendu directement aux familles et aux allocataires ont continué de progresser. Au titre du versement des prestations, ces progrès sont dans la suite de l'année 2024, très satisfaisants tant dans la gestion des délais de traitement – les plus courts jamais constatés par notre caisse – que dans la qualité du calcul des prestations. Au titre de la relation de service, si des progrès restent à faire en matière d'accueil téléphonique, nous avons poursuivi nos efforts pour un accueil physique à l'offre diversifiée et toujours plus adaptée aux besoins de chacune et chacun et sur l'ensemble des territoires. L'ouverture de la nouvelle agence de la Caf à Strasbourg HautePierre vient notamment conforter ces engagements.

L'année 2025 a aussi été celle du 80ème anniversaire de notre Sécurité Sociale que nous avons célébré en interne, avec les autres caisses alsaciennes et en direction du grand public pour porter plus que jamais les valeurs fondatrices de notre service public.

2025 a été la dernière du mandat en cours de notre conseil d'administration installé en 2022. Que toutes nos administratrices et tous nos administrateurs soient remerciés pour leur engagement et leur soutien au cours de ces quatre années.

Nos remerciements vont aussi à tous les salariés de la caisse qui ont œuvré avec professionnalisme et enthousiasme dans leurs différentes fonctions

Nous remercions également tous nos partenaires sans lesquels nos projets et propositions ne verraient pas le jour.

Bonne lecture

Frédérique Meyer
Présidente du Conseil d'Administration

Francis Brisbois
Directeur

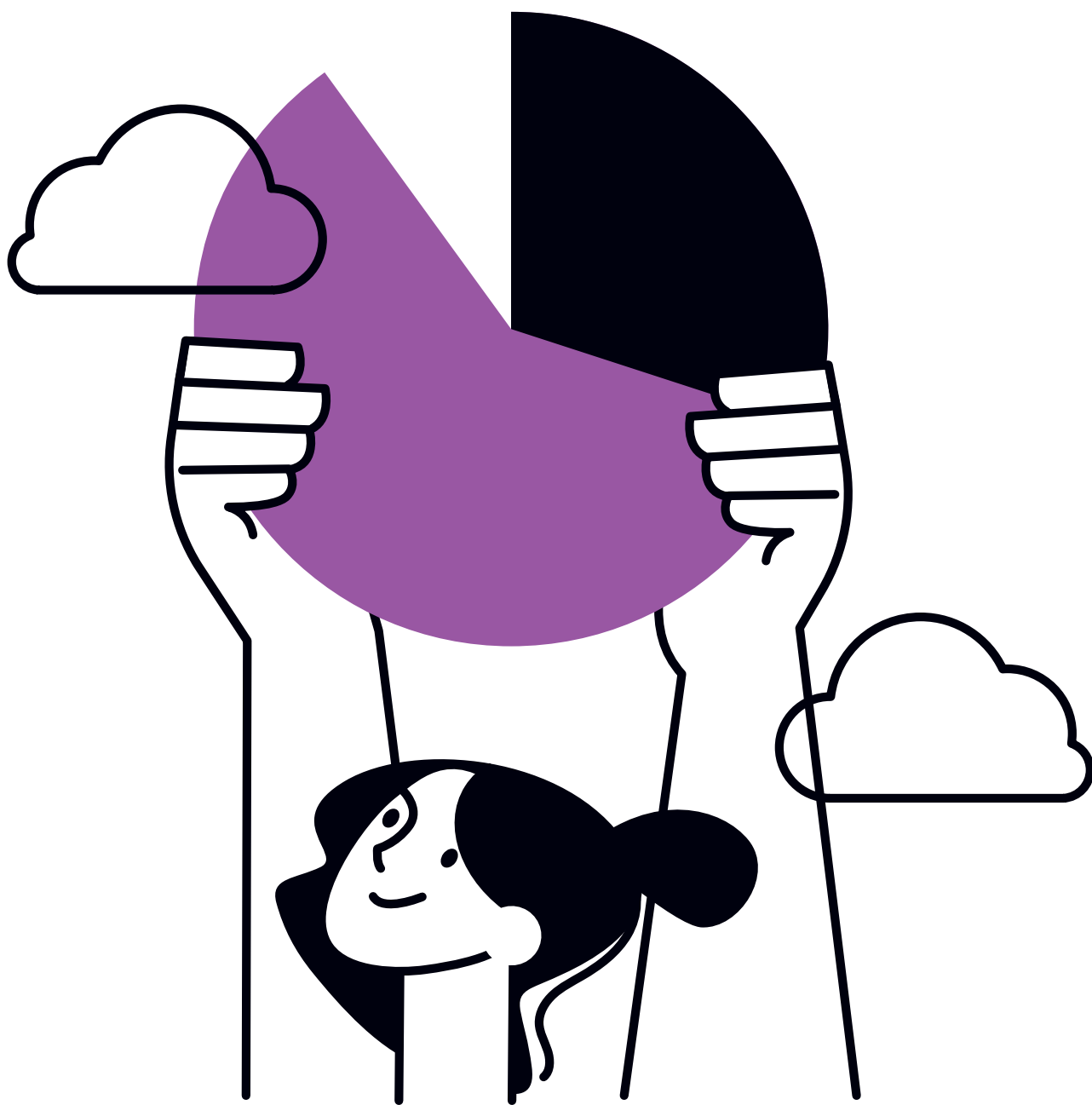
1

2025

**chiffres clés
et temps forts**

226 155 allocataires étaient bénéficiaires d'au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2025*.

* Données non définitives. Les données dites définitives sont celles qui sont extraites 6 mois après la date d'observation.



226 155 allocataires étaient bénéficiaires d'au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2025.

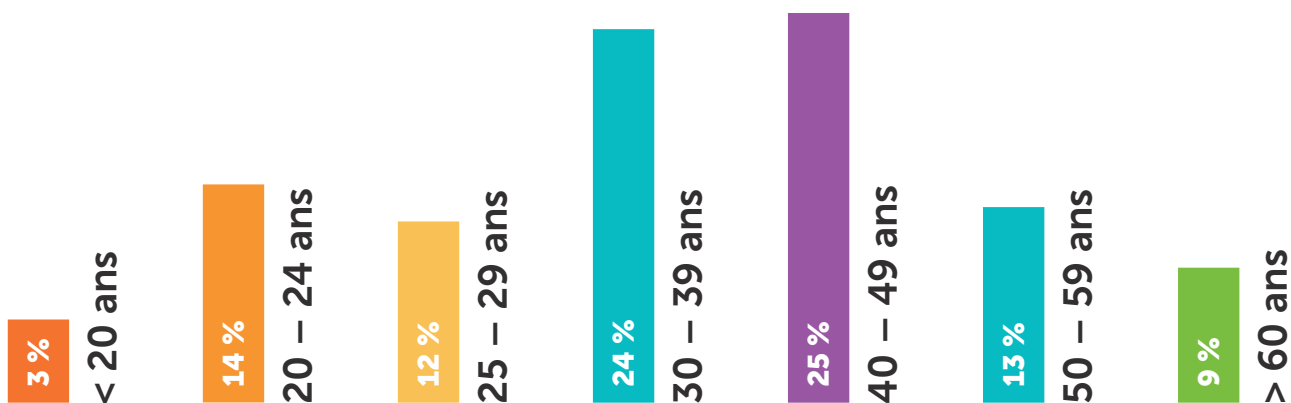
Cet effectif a diminué de 1 % par rapport à décembre 2024 tandis qu'il augmentait de 1,6 % l'année précédente. Ce sont 2 186 allocataires de moins qu'en décembre 2024.

518 954 personnes (allocataires, conjoints, concubins, enfants et autres personnes à charge) sont couvertes par les prestations de la Caf au 31/12/2025, ce qui représente 45 % de la population totale du Bas-Rhin.

Composition familiale des foyers allocataires



Âge des allocataires



1,51 milliard d'euros versés

soit une progression de 30 millions d'euros par rapport à l'année 2024.

Dans ce total, les prestations versées s'établissent à 1,384 milliard d'euros
et les dépenses d'action sociale à 122 millions d'euros.

510 €



versés en moyenne
chaque mois aux
allocataires de la Caf



516

collaborateurs



191100
personnes
accueillies
en 2025

dont 25 800 en rendez-vous physique,
51 100 en rendez-vous téléphonique.
114 200 personnes accueillies en orientation



47
points
d'accueil

sur le département

(siège, agences, permanences,
espaces France services et
points d'accès numériques)



778 509
contrôles
réalisés

(échanges de données,
contrôle sur pièces ou
contrôle sur place)



224 000
allocataires
bas-rhinois
connectés à caf.fr



11 780

places d'accueil du jeune
enfant dans le Bas-Rhin



417 000

appels téléphoniques traités



112 000

courriels reçus et traités

Les 80 ans de la Sécurité Sociale

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale, le 4 octobre 2025, la Caf du Bas-Rhin s'est mobilisée à travers plusieurs initiatives, mettant à l'honneur son histoire, ses actions et celles et ceux qui la font vivre.

La Strasbourgeoise : la Caf et la Sécurité sociale au cœur d'une véritable marée rose

La Caf, l'Urssaf, la Carsat, la CPAM, la MSA et l'Ugecam ont participé ensemble à l'édition 2025 de *La Strasbourgeoise*. Avec plus de 300 participants issus de tous les organismes, la Sécurité sociale a obtenu le prix de la plus grande équipe présente sur la course. Une victoire collective qui illustre la force du réseau en Alsace. Au-delà de la performance sportive, un stand inter-organismes dédié aux 80 ans de la Sécurité sociale a permis de célébrer cet anniversaire avec un public venu nombreux.



Un Musée éphémère

Journal de comptes de 1947, photos de 1953, revues « Bonheur » de 1973, film d'entreprise de 1993 et autres archives inédites, du 17 au 21 novembre, *Le petit Musée de la Caf du Bas-Rhin* a ouvert ses portes aux agents.

L'occasion de revenir sur 80 ans d'histoire à la Caf de Strasbourg et surtout de rendre hommage à toutes les personnes qui ont construit et œuvré pour la branche Famille de la Sécurité sociale de sa création à nos jours.





“Ton âge à la Sécu” : les agents ont aussi soufflé leurs bougies

Des portraits exposés au siège de la Caf du Bas-Rhin tout au long du mois d'octobre et diffusés sur le compte Instagram de la Sécurité sociale ont mis à l'honneur celles et ceux qui la font vivre au quotidien. De Francis qui souffle ses 41 bougies à la Caf à Gladys qui souffle sa première bougie, ces anniversaires racontent aussi l'histoire humaine, riche et collective de la Caf et de la Sécurité sociale.

La Caf en moins de 80 secondes

De la petite histoire de la Caf aux idées reçues à déconstruire, la Caf du Bas-Rhin a réalisé *une série de vidéos* pour mettre en avant ses actions et ses valeurs.

La fresque des 80 ans

Et pour terminer cette année anniversaire, *une œuvre participative* a pris forme au siège de la Caf du Bas-Rhin. Aux pinceaux, l'artiste strasbourgeoise Pauline Formosa, qui a mis en couleurs nos valeurs de solidarité et de fraternité, aidée par de nombreux agents venus ajouter leur touche de créativité.



« Solo, mais pas trop ! » : des rencontres entre parents solos

En mars 2025, sur les territoires du Kochersberg/ Ackerland et la communauté de communes Mossig/Vignoble, les travailleurs sociaux de la Caf ont lancé un projet innovant, co-construit avec les familles et les partenaires locaux : *Solo, mais pas trop !*

Il s'agit d'un cycle mensuel de rencontres collectives entre parents solos, démarrant par une séance d'information, suivie de présentations sur des thématiques choisies par les participants (médiation familiale, juridique, budget, logement, etc). L'objectif: créer du lien, valoriser les compétences parentales, faire connaître les ressources du territoire et également l'offre de service de la Caf.



Un CA hors les murs à La Broque

En mars 2025, le Conseil d'Administration a répondu à l'invitation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et a tenu une séance à La Broque.

Cette séance « hors les murs » a permis des échanges entre les élus et maires de ce territoire et les administratrices et administrateurs autour des réalisations et des projets de la Convention Territoriale Globale qui lie la Vallée de la Bruche à la Caf.

Laïcité : une valeur au cœur de notre action

Présente dans toutes les Caf depuis 2015, la Charte de la laïcité rappelle les principes essentiels qui guident notre action : neutralité, respect d'autrui et vivre-ensemble. Elle s'adresse à l'ensemble de nos publics : allocataires, partenaires et collaborateurs.

Dix ans après sa création, cette charte évolue pour gagner en lisibilité et en accessibilité. Elle s'accompagne désormais d'un nouveau guide à destination des partenaires, pour mieux faire vivre au quotidien les valeurs de la République dans les actions menées sur les territoires.

Une nouvelle agence à Hautepierre pour une proximité renforcée avec les allocataires et les partenaires

Ouverte à la rentrée 2025, l'agence de Hautepierre a été officiellement inaugurée au mois de novembre en présence de Nicolas Grivel, Directeur Général de la Cnaf, Jacques Witkowski, préfet du Bas-Rhin, et Salah Koussa, conseiller municipal et président d'Ophéa.

Avec ses 440 m², ses 8 postes d'accueil et un investissement de 1,36 million d'euros, cette nouvelle agence offre un véritable point d'ancrage pour l'accès aux droits, tout en permettant de développer des actions d'accompagnement social adaptées, en lien étroit avec les partenaires associatifs locaux. Implantée au cœur de ce quartier strasbourgeois, l'agence s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qui accompagne près de 4 500 familles allocataires et accueille chaque année près de 13 000 visiteurs.



Engagement citoyen des jeunes : un projet bas-rhinois récompensé !

Le 4 juin 2025, le jury national du Prix Innov Jeunes, présidé par Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf, a récompensé un projet financé par la Caf du Bas-Rhin dans le cadre d'Innov Jeunes.

Le Prix Innov Jeunes, ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans, a pour objectif d'encourager l'autonomie, l'engagement et l'esprit d'initiative avec des

projets ayant trait à la solidarité, la citoyenneté, le développement durable, les loisirs, le sport et les vacances.

Les 14 adolescents du Réseau Animation Intercommunale de Niederbronn-les-Bains ont imaginé et mené en 2024 le projet « En route vers les Paralympiques », un projet visant à découvrir et faire découvrir les disciplines du handisport, favoriser les rencontres entre jeunes et personnes en situation de handicap et lutter contre les préjugés.



Caf & Relais Petite Enfance, un partenariat au service des familles



Comme chaque année, les 56 Relais Petite Enfance (RPE) du département et la Caf du Bas-Rhin se sont réunis en 2025 pour une journée d'échanges et de partage d'information.

L'édition 2025 a mis l'accent sur une actualité majeure: la réforme du Complément du libre choix du Mode de Garde (CMG), réforme très attendue par les parents. Autre thématique au cœur des échanges : le rôle essentiel des RPE et la place des professionnels de la petite enfance dans la prévention des risques de violences intrafamiliales.

Un schéma alsacien pour mieux accompagner les familles

Les Caf d'Alsace et leurs partenaires ont lancé une feuille de route commune : le Schéma Alsacien des Services aux Familles 2024-2029.

Ce document stratégique fixe les priorités en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale. Il constitue un cadre de référence pour coordonner les actions, améliorer la qualité des services et renforcer leur lisibilité pour les familles. Son objectif : mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des parents sur l'ensemble du territoire alsacien.

Elaboré à partir d'un large diagnostic, le schéma s'appuie sur la mobilisation de 130 partenaires et les contributions de plus de 10 000 familles. Cette concertation a permis d'identifier les besoins prioritaires, d'ancrer les réponses dans les réalités locales et de définir les treize enjeux qui structurent cette feuille de route : développer l'offre d'accueil du jeune enfant, renforcer les temps périscolaires, faciliter l'accès aux droits, soutenir la parentalité, favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap...

Une Rencontre des Espaces de Vie Sociale (EVS)

Le 9 septembre 2025, la Caf a organisé une rencontre des Espaces de Vie Sociale (EVS) du Bas-Rhin. Une première depuis plusieurs années. Un EVS est un lieu ouvert à toutes et à tous, qui favorise le lien social, l'entraide et la participation des habitants à la vie du territoire.

Présentes sur tout le département, ces structures de proximité, agréées et financées par la Caf, jouent un rôle essentiel aux côtés des centres sociaux. Elles

accompagnent les familles et les personnes isolées et agissent sur des enjeux majeurs : parentalité, éducation, cohésion sociale, loisirs, culture, sport, environnement, accès aux droits, insertion professionnelle, lutte contre les discriminations...

Le Bas-Rhin est l'un des départements les mieux dotés de France avec 65 EVS, dont une dizaine en quartiers prioritaires. C'est un signe fort de la politique volontariste de la Caf du Bas-Rhin et de la vitalité du tissu associatif.



Solidarité à la source : des démarches simplifiées pour les allocataires

Depuis mars 2025, les déclarations trimestrielles de ressources des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité sont préremplies.

Principe de cette simplification, le montant net social est désormais transmis directement par les employeurs et les organismes (Assurance maladie,

France Travail...). Les allocataires n'ont plus qu'à vérifier et valider leur déclaration.

Dans le Bas-Rhin, près de 100 000 bénéficiaires ont été concernés par cette évolution, qui simplifie les démarches, sécurise les droits et permet de lutter contre le non-recours : aujourd'hui, près d'un tiers des personnes éligibles au RSA ou à la prime d'activité n'en font pas la demande.

Un Vélo en Or pour la Caf du Bas-Rhin !

En 2025 la Caf du Bas-Rhin a été officiellement labellisée «Employeur Pro-Vélo – Niveau Or» pour son siège de Strasbourg.

Porté par la Fédération des Usagères et des usagers de la Bicyclette (FUB), ce label valorise les employeurs engagés dans le développement d'une véritable culture vélo : diagnostic, accompagnement, plan d'actions et audit à la clé.

Cette distinction vient saluer plus de 10 ans d'engagement collectif pour encourager l'usage du vélo dans les déplacements professionnels et personnels : formations à la sécurité, ateliers de réparation, flotte de Vel'Hop, participation à des challenges locaux et nationaux...



Réforme du CMG : une avancée majeure pour les familles

Depuis septembre 2025, la réforme du Complément de Libre Choix du Mode de Garde (CMG), versé par la Caf, vise à offrir aux familles une aide mieux adaptée à leurs besoins réels pour faciliter leur choix de mode de garde, quels que soient les niveaux de revenus.

Cette réforme comprend :

- Un nouveau calcul du CMG pour les enfants de 0 à 6 ans, visant à aligner le coût d'un accueil en crèche avec celui d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfants à domicile.
- L'extension du CMG jusqu'aux 12 ans pour les familles monoparentales, afin de soutenir ces foyers dans leur organisation quotidienne.
- L'ouverture des droits au CMG aux deux parents dans le cas d'une résidence alternée, à compter du 1er décembre 2025.

Cette réforme constitue une avancée essentielle pour l'équilibre des familles et l'accès à un mode de garde plus accessible pour tous.

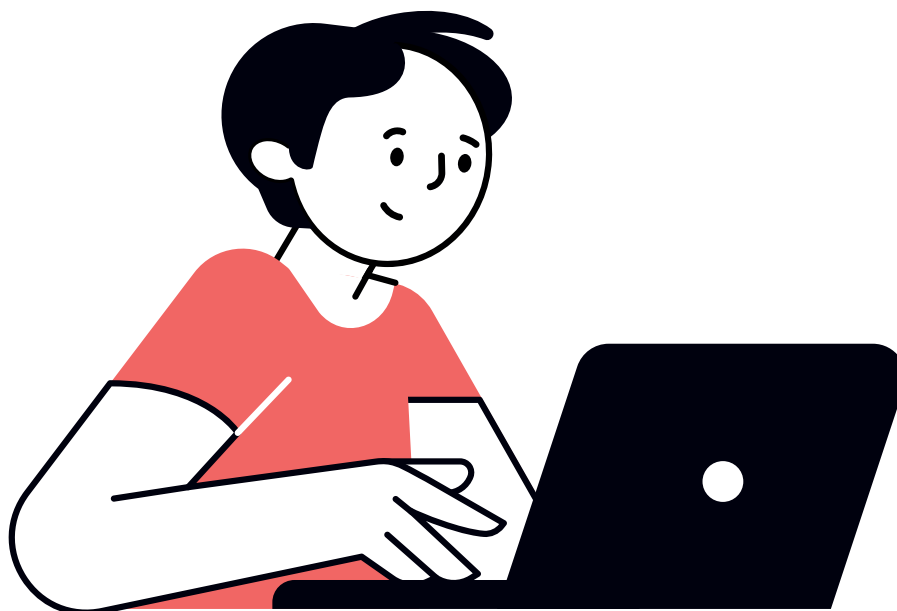


2

Enfants, jeunes et parents

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Total Paje		22 457
Allocation mensuelle de base	51 886 221	19 437
Complément d'activité (CLCA, COLCA et PREPARE)	13 539 416	3 162
Paje complément mode de garde	132 805 485	11 941
Allocations Familiales	217 535 105	73 905
Complément Familial	42 258 194	13 389
Allocation de Rentrée scolaire	33 796 115	43 499



Petite enfance

La Caf du Bas-Rhin accompagne techniquement et soutient financièrement les établissements et services d'accueil de la petite enfance.

En 2025 on dénombre 11 780 places d'accueil du jeune enfant réparties comme suit (7 646 places PSU et 4 134 places PAJE):

- **120** multi-accueils (4 974 places)
- **384** micro-crèches dont 19 en mode PSU (205 places) et 365 en mode PAJE (4 134 places)
- **12** crèches collectives (651 places)
- **14** crèches familiales (1 046 places)
- **21** crèches parentales (328 places)
- **12** haltes garderies (252 places)
- **3** jardins d'enfants associatifs (190 places)

En 2025, les prestations de service versées aux gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance (eaje) représentent 47 438 900 €, contre 50 306 287 € en 2024.

Pour mieux connaître le public qui fréquente les Eaje en mode Psu, la Cnaf a généralisé le déploiement de Filoué (Fichier Localisé des Usagers d'Eaje). En 2025, la Caf 67 affiche un taux de retour de 97 %.

Assistants maternels et Relais Petite enfance


En 2025, on dénombre 56 Relais Petite Enfance (Rpe) dans le Bas-Rhin, auxquels il faut ajouter les 5 antennes du centre ressources petite enfance et handicap.

Les missions renforcées des relais se répartissent comme suit au sein du réseau :

- 43 % des Rpe se sont positionné sur la mission « **promotion renforcée de l'accueil individuel** »
- 32 % des Rpe sur la mission « **guichet unique** »
- 25 % sur la mission « **analyse de la pratique** ».

Pour renforcer l'attractivité de la profession d'assistant maternel, la Caf verse une prime d'installation d'un montant unique de 1200€ depuis le 1er juillet 2023. **En 2025, 73 primes ont été versées pour un montant total de 87 600 €** (85 primes en 2024 pour un montant total de 101 400 €).

Enfance et jeunesse



LE PLAN MERCREDI

Mis en œuvre depuis 2018, le Plan mercredi a pour objectif de **promouvoir des offres éducatives de qualité, de favoriser l'accès à la culture et au sport et de réduire les fractures sociales et territoriales** en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux.

On dénombre, fin 2025, 20 Plans mercredi en vigueur.

Partenariat

Depuis 2024, des réunions régulières sont planifiées sur l'année entre la Direction Académique des Services Educatifs Nationaux (DASEN), la Direction du SDJES et la Direction de la Caf.

Au nombre de 3 en 2025, elles ont permis de partager les actualités, échanger de points réglementaires, de la prise en charge du handicap sur le temps scolaire et dans les Alsh, de la continuité éducative et des regroupements scolaires envisagées, des territoires éducatifs ruraux, ...

Taux de couverture « Accueil de loisirs sans hébergement »

Après une première collecte de données au printemps 2024, les collectivités ont à nouveau été interrogées à l'automne 2025 afin de recenser les places d'accueils de loisirs proposées.

D'après les réponses collectées et exploitables, le taux de couverture moyen serait de 52 % dont la moitié sont des places déclarées auprès de service départemental jeunesse à l'engagement et aux sports.

Projets jeunes "E lance toi"

66

En 2025 la Caf a soutenu 66 projets (61 en 2024), pour un montant total de 99 500 €, pour des initiatives portées par des jeunes de 11 à 25 ans, en vue de favoriser leur autonomie et contribuer à leur épanouissement dans le cadre de l'appel à projets « E lance-toi ».



La jeunesse et l'éducation au numérique

La Caf du Bas-Rhin poursuit son implication dans l'éducation numérique par :

- Le soutien de la coordination départementale du dispositif des **Promeneurs du Net**, confiée à la Ligue de l'Enseignement, avec le financement d'1 poste permettant la promotion du dispositif, l'accompagnement et la mise en réseau des **41 promeneurs** (au 31/12/2025) de **34 structures différentes**. Le soutien de la Caf s'élève à **57 060 €** en 2025.
- La ré-internalisation de la gestion du **dispositif FIPEN** à compter de janvier avec un projet soutenu en 2025 pour un montant de subvention de **6 400 €**.

En 2025, la Caf a stabilisé le déploiement des agréments "prestation de service jeunes" à **23 projets** agréés permettant le cofinancement de 24 équivalents temps plein d'animateurs jeunes.

Depuis 2021, le pilotage et le financement des **Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (Paej)** a été transféré à la branche Famille.

Les Paej offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et peuvent accueillir les parents. Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez-vous, seul ou en groupe, jeunes ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

En 2025, suite à de nouvelles modalités de financement mise en place par la Cnaf, la Caf a délivré à **ALT** un **agrément PAEJ** à hauteur de 12,5 équivalents temps plein d'accueillant. A travers un financement annuel de **322 000 €**, la Caf a permis :

- de maintenir l'offre déployée en 2024 sur l'ensemble du département (35 permanences fixes ainsi qu'une équipe mobile qui intervient sur 9 communautés de communes du nord du département soit une présence sur 90 lieux différents sur le département),
- de renforcer des temps de présence sur 3 territoires,
- d'accompagner le développement de 4 nouvelles permanences.



Parentalité

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)



96 dossiers Clas

Environ **3 000 enfants et jeunes** ont bénéficié de **294 actions CLAS**, soit **96 dossiers** déposés dans le cadre de l'appel à projets 2025/2026 pour un montant de **821 274,33 €**.

Une journée d'accompagnement des coordonnateurs des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Journée organisée par le comité technique Clas composé de la Caf, l'Etat, la Ville de Strasbourg, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Education nationale et avec le soutien de l'association CDAFL, gestionnaires d'actions Clas.

Les objectifs de la journée ont été :

- d'impulser une dynamique pour les coordonnateurs Clas,
- de recueillir les besoins des coordonnateurs pour établir un plan d'accompagnement pluriannuel.

Plus de 60 personnes ont participé à cette journée et des échanges ont pu avoir lieu autour des besoins des acteurs Clas, du rôle des coordonnateurs et des difficultés qu'ils rencontrent.

Les actions parentalité (REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)



138 dossiers

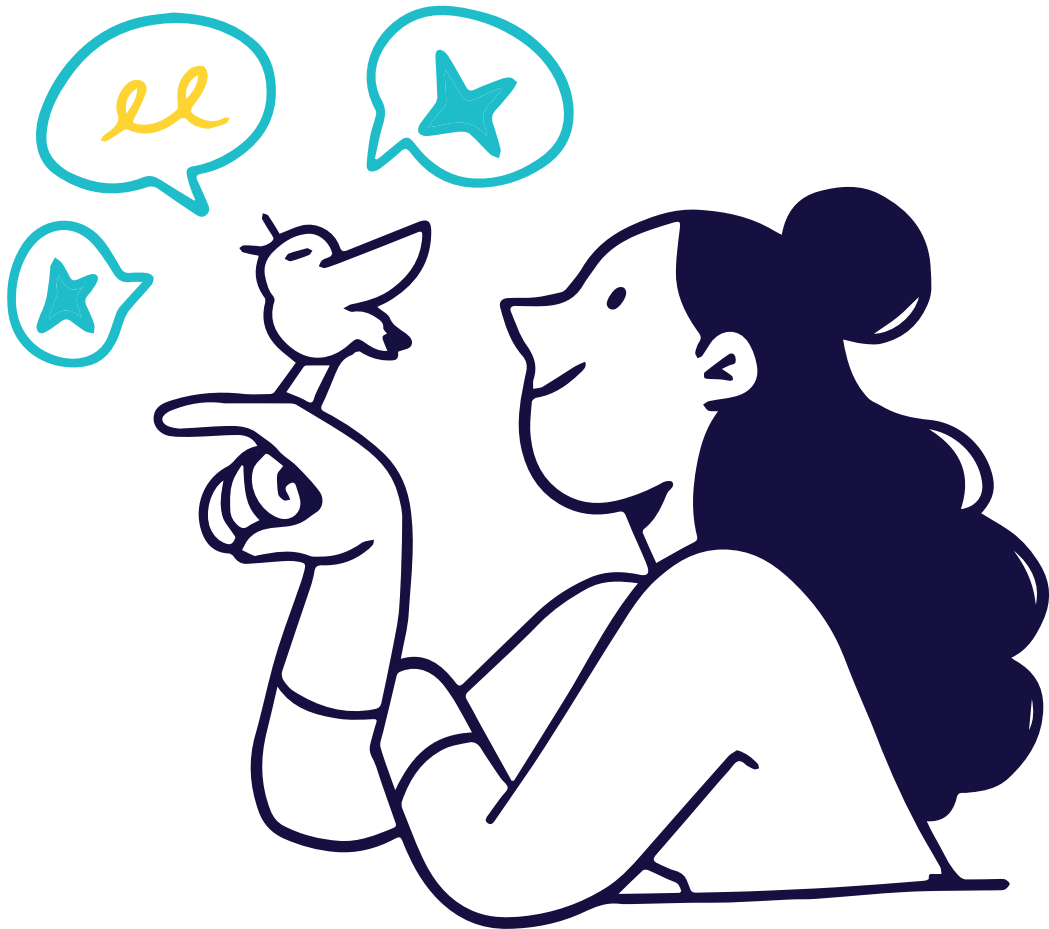
déposés contre 125 en 2024 pour un montant prévisionnel de **764 052 €**.

3

Logement et cadre de vie

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Allocation Logement Familiale	44 314 377	11 490
Allocation Logement Sociale	107 131 291	45 673
Aide personnalisée au logement	120 436 557	40 522



Logement

La Caf du Bas-Rhin poursuit son engagement en faveur du logement des jeunes et des plus précaires en apportant un soutien financier à :

- **5 associations pour l'accompagnement et le logement** de jeunes les plus en difficulté, notamment ceux sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'objectif de garantir la continuité de leur parcours ;
- **2 associations de défenses de locataires** en tant qu'acteurs et partenaires de la lutte contre l'habitat indigne à laquelle la Caf prend part ;
- **1 association accompagnant les Gens du Voyage et les nomades sédentarisés** dans leurs problématiques d'habitat ;
- **1 association contribuant à l'animation des Foyers de Jeunes Travailleurs** au travers d'un dispositif culturel et numérique mobile.
- **1 association d'information et de conseil juridique** en matière de logement à destination du grand public.

Ce sont ainsi 173 767 € de Fonds Propres et 50 000 € de Fonds Publics et Territoires « Logement » qui ont été mobilisés en 2025, et qui viennent s'ajouter à la Prestation de Service versée aux gestionnaires des 10 FJT agréés sur l'ensemble du Bas-Rhin.

Le prêt d'équipement pour le logement

La Caf peut accorder sur certains critères aux allocataires un prêt d'un montant maximum de 1 000 € pour l'acquisition d'un article d'équipement pour le logement. Le prêt est remboursable dans un délai de 24 mois.



→ En 2025
1519 demandes
 ont été traitées

dont **42,20 %** pour des articles mobiliers,
41,04 % pour des articles électroménagers
 et **6,20 %** pour du multimédia (le solde
 correspond aux dépenses liées aux frais
 de livraison et à l'achat de poêles de chauffage).

Animation de la Vie Sociale

En 2025 la Caf du Bas-Rhin a poursuivi la mise en œuvre des orientations inscrites dans le Schéma départemental des services aux familles :

- Tendre à assurer la présence de structures Animation de la Vie Sociale (AVS) sur l'ensemble du territoire Bas-Rhinois à l'échelle des communautés de communes ;
- Consolider l'accompagnement des gens du voyage avec les deux collectivités territoriales concernées par la gestion d'un centre social dédié (Collectivité européenne d'Alsace et Eurométropole de Strasbourg).

L'année a été marquée par le lancement de la démarche de renouvellement de l'ensemble des projets sociaux des EVS et Centre Sociaux dédiés aux Gens du Voyage.

Fin 2025, le département compte :

- **51 Centres sociaux,**
- **65 Espaces de vie sociale** (Evs), agréés par la Caf.

4

Autonomie et aide à l'insertion sociale

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Revenu de Solidarité Active	172 688 338	25 461
Prime d'Activité	169 272 727	76 072
Allocation Adulte Handicapé	205 398 064	19 725
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	13 760 962	3 179
Allocation de Soutien Familial	49 628 007	13 389



Expérimentation d'une nouvelle aide au départ en vacances en 2025

Expérimentation en 2025 d'un nouveau partenariat avec le **Réseau Passerelle** et l'**UFCV Evasion Handicap Famille** visant à favoriser un premier départ en vacances des familles avec enfant(s) en situation de handicap et à répondre aux enjeux de répit parental.

Ces 2 partenaires proposent des offres de vacances en France à destination de ces familles, dans des lieux ordinaires, en inclusion au milieu de tous, avec une offre attentionnée et adaptée. Durant le séjour, une prise en charge adaptée est proposée sur le lieu de vacances pour accueillir l'enfant en situation de handicap durant des temps de loisirs collectifs, ainsi qu'un accompagnement à la mise en place de la continuité des soins selon le besoin de l'enfant. Cette offre permet à l'enfant de vivre une expérience de loisirs adaptée et permet également des temps de répit pour les parents, tout en partageant des vacances en famille.

L'objectif de l'aide de la Caf (**15 000 € pour chaque association**) est de réduire le surcoût pour les familles, frein principal au départ en vacances.

L'accompagnement et l'orientation des familles vers les 2 organismes ont été réalisés en 2025 par le Centre Ressources Enfance Jeunesse et Handicap (CREJH), sur la base des critères suivants :

- public bénéficiaire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé)
- 1er départ en vacances uniquement
- mobilisation prioritaire des aides de droit commun pour couvrir le coût du séjour (AVF, ANCV, Mutuelles complémentaires...)

Une campagne de communication spécifique a été menée :

- à destination des allocataires AEEH en mars 2025
- en direction des travailleurs sociaux de la Caf et de la Collectivité européenne d'Alsace
- envers les référents familles des centres sociaux.

Le bilan 2025 en un chiffre : **15 familles** approchées en 2025. Une cible d'environ 20 familles avait été envisagée pour cette expérimentation.

Lancement d'un nouvel appel à projets en 2025 : déploiement de référents handicap sur les territoires

La Caf du Bas-Rhin a lancé un appel à projet local pour le **déploiement de postes de "référént handicap"**. Il s'agit pour des communes ou des communautés de communes de déployer au sein du territoire une fonction de référent handicap qui assure une mission d'information, d'orientation et d'appui en direction des familles et des professionnels du secteur de la petite enfance et de l'enfance. Cet accompagnement est gratuit.

Les référents permettent de prolonger l'action du Centre Ressources Petite Enfance et Handicap (CRPEH) et du Centre Ressources Enfance Jeunesse et Handicap (CREJH) au sein des services d'accueil et sont donc les relais privilégiés de ces centres qui seront amenés à animer le réseau des référents handicap.

Le référent handicap n'a pas vocation à assurer un renfort d'encadrement au sein des structures, mais plutôt de :

- Mener un travail de fond avec les équipes des structures d'accueil autour de l'inclusion et accompagner le projet d'accueil des structures ;
- Mener un travail spécifique autour des situations rencontrées dans les structures en lien avec les familles concernées et l'ensemble des partenaires mobilisables ;
- Travailler en étroite collaboration avec les centres ressources du département (Centre Ressources Petite Enfance et Handicap – CRPEH - et Centre Ressources Enfance Jeunesse et Handicap - CREJH) ;
- Faciliter la déclinaison opérationnelle des objectifs en matière d'inclusion figurant dans la Convention Territoriale Globale (CTG) du territoire, qui découlent des enjeux identifiés dans le cadre du Schéma Alsacien des Services aux Familles.

Les missions peuvent se décliner de la façon suivante :

- Créer un lien privilégié avec les parents pour les accompagner de manière personnalisée et optimale
- Apporter un conseil et un appui technique aux professionnels des structures du territoire
- Créer des outils pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants, ainsi que la communication autour de la démarche inclusive
- Assurer une veille sur le cadre juridique de l'accueil et les obligations qui s'imposent en matière d'inclusion et sur les dispositifs existants
- Développer des actions passerelles et une coordination permettant d'assurer un continuum dans le parcours de l'enfant
- Co-construire une charte d'accueil inclusif à l'échelle du territoire et ses déclinaisons opérationnelles.

5 territoires ont obtenu un cofinancement de la Caf en 2025 :

- la **communauté de communes du Pays de Wissembourg** à hauteur de 0,5 équivalent temps plein (etp) ;
- la **communauté de communes de Hanau La Petite Pierre** à hauteur de 1 etp;
- la **ville de Bischheim** pour 0,5 etp ;
- **Ostwald** pour 0,5 etp ;
- **Illkirch-Graffenstaden** pour 1 etp.

L'accompagnement des familles par les travailleurs sociaux de la Caf

L'intervention sociale à la Caf contribue au parcours usagers des familles en détectant les situations de vulnérabilité et en offrant la possibilité d'un accompagnement social global. Elle complète ainsi l'offre d'accompagnement administratif des allocataires (traitement des droits, versement des prestations, gestion des dossiers allocataires).

Le Service d'interventions sociales (SIS) travaille au quotidien en transversalité avec l'ensemble des services de la Direction du service à l'allocataire (DSA). Ses missions et activités ont évolué ces dernières années pour devenir de plus en plus diversifiées et transverses à l'ensemble des directions et notamment la Direction de l'Action Territoriale (DAT).

Le SIS s'adresse à un public très diversifié et à toutes les catégories de public de l'approche populationnelle (personnes isolées, bénéficiaires AAH, ETI -travailleurs indépendants-, monoparents, vulnérables...).

En 2025, les travailleurs sociaux ont accompagné **1 639 familles**, dont **89% de familles monoparentales**.

Les aides au départ en vacances (Avf et Ave)

Chaque année, la Caf permet à des familles précaires et à leurs enfants d'accéder à des vacances à moindre coût, grâce aux aides Vacaf. L'aide aux vacances des familles (avf) et l'aide aux vacances des enfants (Ave) sont des dispositifs permettant une prise en charge d'une partie de l'hébergement dans des centres labellisés.

En 2025, **1 378 familles** ont bénéficié de l'aide aux vacances des familles, dont 843 familles monoparentales (61,18%).

Par ailleurs, **1030 enfants** sont partis en colo grâce à l'aide aux vacances des enfants (Ave), soit 367 séjours.

Une aide au transport a également été mise en place, **1056 familles** en ont bénéficié en 2025.

→ **1378 familles**
ont bénéficié de l'aide
aux vacances en famille

L'aide au départ en vacances sociale (Avs)

Pour certaines familles, au-delà de l'aspect financier, ce peut être l'aspect organisationnel, situationnel ou logistique, qui devient un frein au départ en vacances. Avec le dispositif Vacaf Avs (aide aux vacances sociales), la Caf va au-delà du seul soutien financier et propose un véritable accompagnement jusqu'aux vacances en elles-mêmes, grâce à l'action des travailleurs sociaux.

En 2025, **17 projets Avs ont bénéficié à 528 personnes** (135 familles, dont 218 adultes et 310 enfants). Ces projets, pilotés par la Caf, ont été menés à la fois par des travailleurs sociaux Caf (5 projets), par les référents famille des centres sociaux (10 projets), par l'Association Générale des Familles (1 projet) et le Centre Flora Tristan (1 projet).

→ **17 projets Avs**
ont bénéficié à
528 personnes



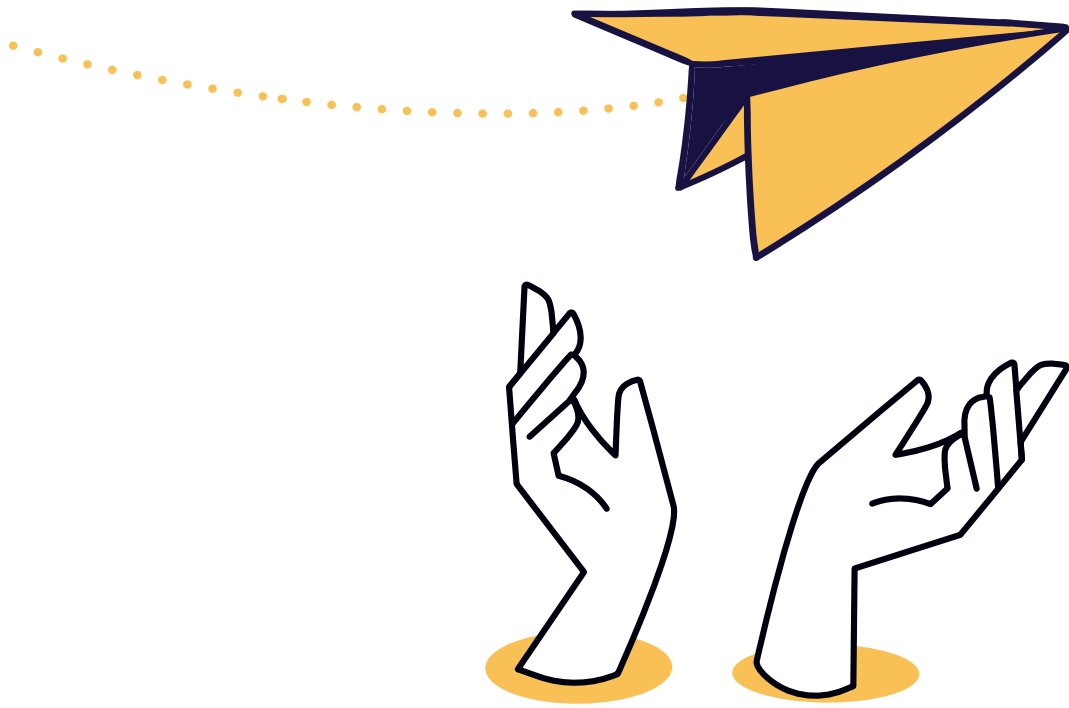
Les aides aux projets familiaux

Les aides aux projets familiaux ont pour vocation de **soutenir la réalisation de projets élaborés avec les familles** afin de faire évoluer leur situation. Il s'agit d'une aide financière non remboursable dont le montant varie en fonction du projet. La demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'accompagnement de la famille par un travailleur social.

→ En 2025
157 demandes
ont obtenu un accord

5

Partenaires et territoires



Conventions territoriales globales

La Convention territoriale globale (CTG) est un **contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf pour maintenir et développer les services aux familles**. Elle formalise un projet de territoire partagé sur les champs d'intervention communs : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion numérique, logement et habitat.

Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence, la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, ainsi que l'optimisation des ressources. Elle ne constitue pas un dispositif financier.

Elle se fonde sur un diagnostic partagé avec les partenaires du territoire et la définition d'enjeux et priorités qui se déclinent dans un plan d'actions adapté aux réalités locales.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce la coopération, contribuant ainsi à une meilleure complémentarité et efficacité des interventions.

La circulaire du 3 juillet 2025 inscrit encore davantage la CTG dans une dynamique proactive de déploiement des services aux familles et notamment du Service Public de la Petite Enfance.

→ La Caf a signé au total
37 Conventions
Territoriales
Globales



7 d'entre elles ont été renouvelées en 2025 :

- Fegersheim/Plobsheim/Eschau/Lipsheim
- Reichstett/Souffelweyersheim
- Mittelhausbergen/Oberhausbergen
- Communauté de communes Ried de Marckolsheim
- Communauté de communes Vallée de Villé
- Communauté de communes Pays de la Zorn
- Communauté de communes Basse Zorn.

Le réseau des Chargés de coopération



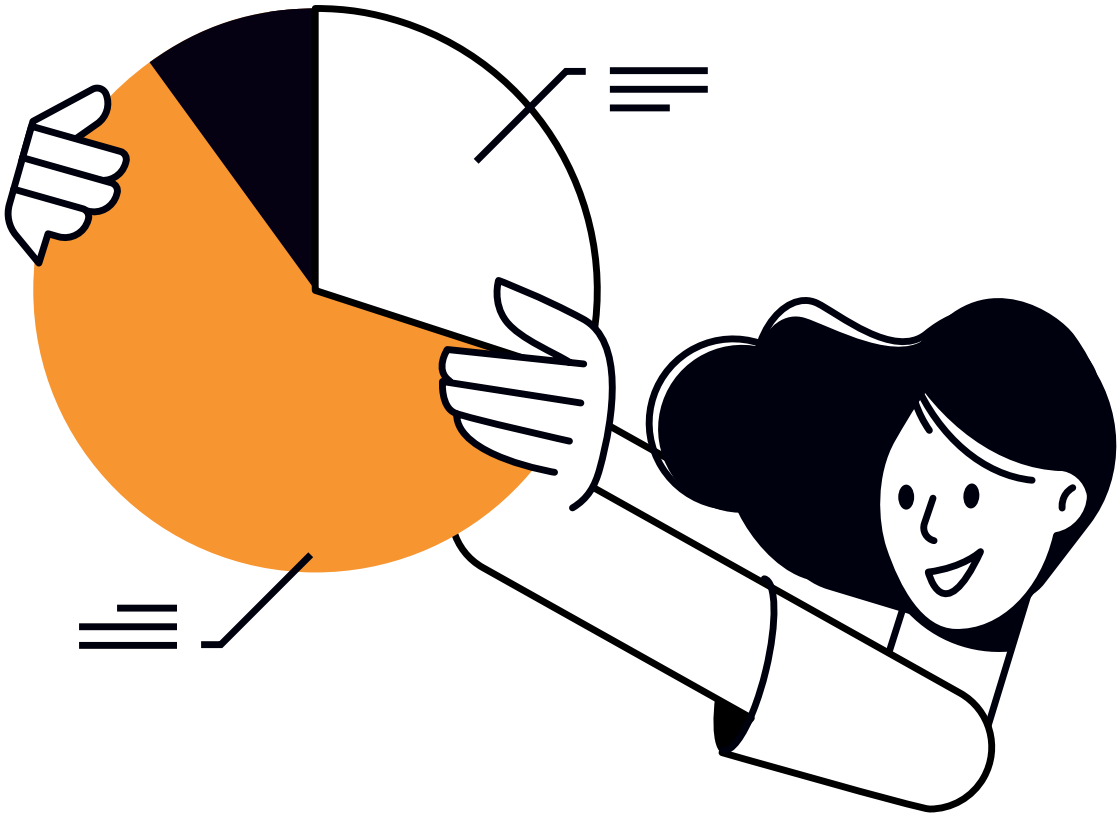
Les chargés de coopération sont des **interlocuteurs privilégiés pour le développement des conventions territoriales globales** et cette proximité rend nécessaire une écoute active et des rencontres régulières pour les soutenir dans leur action.

Ces temps d'échange visent à :

- **Donner du sens** à leur mission et à leur rôle
- **Créer un espace** propice au partage d'expériences
- **Partager des informations** adaptées à leurs besoins

6

Le conseil d'administration



Le Conseil d'Administration

Nouveau mandat installé le 16 février 2022

Frédérique MEYER
Présidente

Annick SUDERMANN
1ère Vice-Présidente

Fabrice KIEHL
2ème Vice-Président

Catherine ROTH-MAURER
3ème Vice-Présidente

Représentants des assurés sociaux

Titulaires :	Laetitia COPETTI - Manuel SANTIAGO	CGT
Suppléant :	Arash EMAMI	CGT
Titulaires :	Didier GLATH - Catherine JAEGLE	CGT-FO
Suppléants :	Yves BERNAUER - Tania HAENEL	CGT-FO
Titulaires :	Jean-Marc HOFFART - Annick SUDERMANN	CFDT
Suppléants :	Jean-André BARATTO - Pascale RAUSCHER	CFDT
Titulaire :	Patricia MULLER	CFTC
Suppléant :	Olivier SCHWINTE	CFTC
Titulaire :	Frédérique MEYER	CFE-CGC
Suppléant :	Henry THOLAS	CFE-CGC

Représentants des employeurs et des travailleurs indépendants

Titulaires :	Diane AISSAOUI – Jérôme DIPPERT	MEDEF
Suppléants :	Vanessa FORTENBACH – Simone STANISLAS	MEDEF

Titulaires :	Marie-Madeleine BARRILE - Fabrice KIEHL - Guillaume DE MAXIMY	CPME
Titulaires :	Hervé BALL – Xavier OSTER	U2P
Suppléante :	Aude KIRBIHLER	U2P
Titulaire :	Mohamed BOUJANA	FNAE
Suppléant :	Bernard BAUDE	FNAE

Représentants des associations familiales

Titulaires :	Pierre BOESCH – Didier FUCHS Mariette LANOIX - Catherine ROTH-MAURER	UNAF-UDAF
Suppléants :	Martine AMRHEIN – Claire-Lise HEL Frédéric GIRARD – Jérémy KOLBECHER	UNAF-UDAF

Personnes qualifiées

Cathy BALD – Céline CLEMENT – Adeline HUGUENY – Alexis MOREAU

Représentants du Personnel

Collège Cadres :	Frédéric NATENZOHN (titulaire)	CFDT
Collège Employés :	Nadjoua DJELLAT (titulaire)	FO
	Jannique PAYSSERAND (titulaire)	CFDT
	Ahmed ELAMIN (Suppléant)	FO
	Arnaud KAPFER (Suppléant)	CFDT

L'équipe de direction

Directeur

Francis BRISBOIS

Directrice Comptable et Financière en charge du service Informatique

Estelle DEJARNAC

Directrice Adjointe en charge de la Direction du Service à l'Allocataire

Karine AUGUY

Sous-Directeur en charge de la Direction de l'Action Territoriale

Frédéric EGELE

Sous-Directeur en charge du service Ressources Humaines

Alain JOZROLAND



**Caisse d'Allocations
Familiales du Bas-Rhin**

22 route de l'hôpital
67092 Strasbourg cedex

www.caf.fr